

Lyon, vendredi 13 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 552 000 TESTS RAPIDES ANTIGÉNIQUES DÉPLOYÉS DANS LA RÉGION

Les tests rapides antigéniques nasopharyngés dont le résultat est disponible en 15 à 30 minutes permettent de détecter très vite la présence du virus chez une personne. Ils constituent un outil complémentaire utilisés notamment dans le cadre d'opérations de dépistage préventif à large échelle et ciblé. Point sur le déploiement dans la région.

En octobre, deux opérations de dépistages massifs ont été organisées dans la région avec l'utilisation de ces tests : la première sur le campus de l'université Grenoble-Alpes, où des dizaines de prélèvements ont été réalisés par une équipe du CHU Grenoble Alpes ; une seconde au centre pénitentiaire de Valence, avec plus de 580 tests effectués. Outre ces deux campagnes, depuis début novembre, l'utilisation de ces tests est déployée dans le cadre de dépistages préventifs auprès de différents publics cibles, comme les professionnels des établissements médico-sociaux, les étudiants des instituts de formation sanitaire ou encore les voyageurs à destination des territoires Outre-mer.

Qu'est-ce qu'un test antigénique ? Comment le test antigénique fonctionne-t-il ?

Un test antigénique détecte la présence du virus ou de fragments de virus SARS-CoV-2. Comme les tests par RT-PCR, ils permettent de dépister des porteurs du virus. Ils visent à répondre à la question « **le patient est-il porteur du COVID-19 ?** ».

Les tests antigéniques sont réalisés à partir de prélèvements nasopharyngés, réalisés par les professionnels habilités, qui sont les mêmes que pour les tests par RT-PCR, et qui ont été formés à la pratique du prélèvement nasopharyngé et à l'utilisation de ces tests antigéniques. Ils peuvent être appuyés par d'autres personnels autorisés à réaliser ce type de prélèvements (cf. liste des professions habilitées élargie par arrêté ministériel du 17.10.2020).

Le prélèvement effectué est mis dans un fluide permettant de détecter les antigènes viraux à l'aide d'un réactif contenant des anticorps. La lecture du résultat se fait visuellement comme pour une bandelette urinaire ou un test de grossesse.

L'utilisation de tests rapides antigéniques présente un triple intérêt :

- ils permettent de rendre un **résultat rapide** (dans les 15 à 30 mn) permettant d'enclencher les mesures de prévention le plus rapidement possible,
- ils permettent d'**augmenter la capacité de dépistage** en venant en complément des capacités RT-PCR déployées dans les laboratoires de biologie médicale, hospitaliers ou de ville,
- ils sont réalisables **hors laboratoire de biologie** permettant de diminuer la pression existant actuellement sur les laboratoires de biologie médicale.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

552 000 tests antigéniques déployés dans la région dans le cadre de dépistages préventifs

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une dotation « Etat » de 552 000 tests antigéniques. Cette dotation a été répartie dans les 12 départements selon des critères de démographie, évalué et adapté en fonction de la situation épidémiologique du territoire.

L'Agence a décidé de mettre en place ces tests antigéniques pour des opérations de dépistages ciblées, notamment auprès :

- des **personnels des établissements médico-sociaux** (établissements hébergeant des personnes âgées notamment EHPAD, accueillant des personnes handicapées à risque de développer des formes graves), dans un objectif de protection des personnes vulnérables, et ce dès le 2 novembre ;
- des **patients admis en urgence dans un établissement de santé**, pour prendre les bonnes décisions de prise en charge (pour une hospitalisation après passage aux urgences par exemple) ;
- des **passagers aériens**, notamment pour les liaisons entre la métropole et les territoires ultra-marins, pour offrir des possibilités de dépistage supplémentaires aux personnes qui n'auraient pas pu bénéficier d'un test RT-PCR.

Les tests antigéniques peuvent aussi être utilisés dans le cadre d'autres opérations de dépistages ciblées comme par exemple dans les établissements pénitentiaires, les établissements d'enseignement supérieur, les personnels des établissements d'hébergement collectif, ou dans d'autres situations ponctuelles nécessitant un dépistage massif.

170 000 tests antigéniques rapides déployés dans les établissements médico-sociaux de la région, dès lundi 2 novembre, et plus de 4 000 tests ont été réalisés en quelques jours.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a réservé 170 000 tests sur la dotation régionale, pour le de dépistage des professionnels des établissements médico-sociaux (EMS) accueillant des personnes susceptibles de développer une forme grave de la COVID.

Dans un objectif de protection des personnes vulnérables, ces dépistages ont été réalisés pour un grand nombre au retour des congés de Toussaint.

200 000 tests consacrés au service d'accueil des urgences

Il s'agit de permettre de réaliser un diagnostic rapide pour les patients se présentant dans les services d'urgence afin d'adapter la prise en charge de ces personnes.

20 000 tests antigéniques rapides à l'aéroport Saint Exupéry de Lyon, depuis samedi 7 novembre

La réalisation de tests rapides antigéniques est désormais possible pour les voyageurs au départ de l'aéroport St Exupéry. Ces tests sont prioritairement mis à disposition des voyageurs à destination des territoires d'Outre mer.

Et aussi, des tests rapides antigéniques déployés dans des instituts de formation sanitaires.

10 000 tests seront déployés afin de permettre notamment l'arrivée des étudiants en toute sécurité sur leurs lieux de stage surtout lorsqu'ils sont en contact avec des personnes fragiles

En dehors de cette dotation « Etat », des tests antigéniques, achetés directement par des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, peuvent aussi être utilisés dans le cadre de dépistages individuels auprès de personnes prioritaires.

Les médecins, pharmaciens et infirmiers peuvent réaliser des tests antigéniques rapides dans le cadre d'un **dépistage individuel en priorité auprès de personnes de moins de 65 ans et sans facteur de risque de développer une forme grave, présentant des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 4 jours.**

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Ces tests peuvent être effectués dans les cabinets médicaux, infirmiers et pharmacies d'officine, dans des locaux adaptés, sans démarche administrative de déclaration préalable. En revanche si ces tests se déroulent dans d'autres lieux que les lieux habituels d'exercice de ces professionnels, une autorisation préfectorale est nécessaire.

Quelle conduite à tenir selon le résultat du test antigénique ?

- Si le résultat est positif : isolement immédiat, prise en charge médicale et contact-tracing ;
- Si le résultat est négatif : pas de confirmation par RT-PCR – rappel de l'importance de respecter les gestes barrières et la nécessité de se faire tester en cas d'apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19.